



numéro

CM_241009_04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 9 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf octobre,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le trois octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en session, salle du conseil, sous la Présidence de Josian RIBES, Maire de la Commune de Montbazin.

nombre de membres	
en exercice	22
présents	15
exprimés	17
vote	
pour	17
contre	0
abstention	1

Présents :

Mmes Anne-Marie ANTERRIEU, Laurence ARTERO-MOREL, Nathalie ARTIGNAN, Hélène DEVILLER, Marie-Antoinette FISHER, Jocelyne PY, Marjorie RIBES, M. Frank ALEXIS, Michel ARTIGNAN, Stéphane BEDEL, Aurélien DALOZ, Philippe LORINQUER, Jean-Claude PINTÉGNÉ, Josian RIBES, Pierre TROUCHE

Procurations :

Sophie LAUX ROBERT à Aurélien DALOZ
Paul AMOUROUX à Laurence ARTERO-MOREL
François BONHOMME à Anne-Marie ANTERRIEU

Absents :

Mélanie ALCAIDE, Brigitte CASADO-JAILLET, Christophe LELIEVRE, Bertrand LEMOIGNE.

Objet : Acquisition de la parcelle AC 76 - Autorisation de signature

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L1111-1, L1211-1, L1212-1 et L1212-6,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1311-9 à L1311-13, L2241-1,

VU le Code civil, et notamment l'article 1317.

CONSIDERANT que M. Jean-Claude GADEA et Mme DUPIN Nadège épouse GADEA, résidant 11 impasse du Petit Bois 43700 SAINT GERMAIN LAPRADE, propose de céder à titre gracieux à la commune de Montbazin une parcelle dont ils sont propriétaires sur le territoire communal,

CONSIDERANT que cette parcelle, située en zone UC du PLU de la Commune, représente une surface totale de 566 m². Les frais annexes d'acquisition étant supportés par la commune,

CONSIDERANT que cette acquisition constitue une opportunité au regard de l'intérêt de préserver un espace vert dans cette zone d'habitat individuel groupé,

CONSIDERANT le détail des parcelles concernées par cette acquisition dans le tableau ci-après :

Références cadastrales	Adresse	Superficie (en m ²)	Nature
AC76	Cami de Ribeaute	566	Secteur UC

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ARTICLE 1 :** DECIDE d'acquérir à titre gracieux la parcelle ci-dessus auprès M. Jean-Claude GADEA et Mme DUPIN Nadège épouse GADEA, résidant 11 impasse du Petit Bois 43700 SAINT GERMAIN LAPRADE,

GERMAIN LAPRADE,
Accusé de réception en préfecture
034-213401656-20241009-2024-DELIB-76-DE
Date de réception préfecture : 14/10/2024

- **ARTICLE 2** : AUTORISE Monsieur le Maire à recevoir et à authentifier l'acte d'acquisition en la forme administrative,
- **ARTICLE 3** : AUTORISE le Maire, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,
- **ARTICLE 4** : DIT que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Josian RIBES



Accusé de réception en préfecture
034-213401656-20241009-2024-DELIB-76-DE
Date de réception préfecture : 14/10/2024